

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 450-02

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'alinéa 1 de l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ. chapitre A-19.1)* :

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté le *Règlement 450-02 modifiant le Règlement 450 concernant le plan d'urbanisme* lors de la séance du conseil du 18 novembre 2025;

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry a délivré le certificat de conformité du *Règlement 450-02 modifiant le Règlement 450 concernant le plan d'urbanisme* 22 janvier 2026;

QUE le *Règlement 450-02 modifiant le Règlement 450 concernant le plan d'urbanisme* est entré en vigueur le 22 janvier 2026.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 450-02

Le Règlement 450-02 vise à modifier le *Règlement 450 concernant le plan d'urbanisme*, afin de:

« Répondre aux enjeux relatifs à l'environnement, soit l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques (verdissement, gestion écologique des eaux pluviales, etc.); l'intégration de nouvelles normes relatives à la protection de l'environnement et leur acceptation par la population; l'identification, la caractérisation et la conservation des milieux naturels; la protection de la biodiversité ainsi que la connectivité des milieux naturels et la localisation écoresponsable des équipements et infrastructures. Le règlement 450-02 vient ajouter deux moyens de mises en œuvre pour la réalisation de l'objectif 1.3 de « Protéger et mettre en valeur les boisés et les milieux naturels d'intérêts » et insérer une illustration de trois boisés à protéger. »

Le *Règlement 450-02 modifiant le Règlement 450 concernant le plan d'urbanisme* peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 février 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe